



Genève, le 24 novembre 2017
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des finances (DF)

Émission de «green bonds» : une première réussie pour Genève

Le canton de Genève a émis avec succès un emprunt sous forme d'obligations «vertes» (green bonds). Cette première en Suisse a attiré de nombreux investisseurs. L'opération a permis de lever 620 millions de francs.

Commentant cette opération inédite jusqu'alors dans notre pays en matière de finance publique, M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des finances, se réjouit que «l'émission d'obligations vertes ait offert à Genève une nouvelle manière de prouver son engagement déterminé en faveur du développement durable».

Du point de vue financier, cette émission a permis d'élargir la base d'investisseurs du canton aux acteurs sensibles à la finance durable et intéressés par cette nouvelle classe d'actifs. Le canton a pu lever 620 millions de francs répartis en deux tranches de 420 millions à dix ans (coupon 0,25%) et de 200 millions à quatorze ans (coupon 0,50%).

Le résultat de cette émission est extrêmement positif, que ce soit en termes de volume, de rapidité de souscription ou de nouveaux investisseurs. La conformité aux *green bond principles* a été appréciée, ainsi que le financement dédié à des projets concrets, à savoir des bâtiments à haute performance énergétique dans le domaine de la santé et de la recherche médicale. L'émission a attiré à la fois de nouveaux investisseurs avec orientation verte (compagnies d'assurance, caisses de pension, gestionnaires d'actifs) et des investisseurs déjà détenteurs de titres de dette genevoise attirés par l'aspect vert et dont certains ont obtenu une extension de leur limite d'investissement.

Le format «obligation verte» avec utilisation des fonds dédiés à des projets spécifiques, la rareté de ce format sur le marché suisse, le fait que cette opération ait été la première de ce type pour une collectivité publique suisse et la qualité de crédit du canton (rating AA- S&P) expliquent la forte demande des investisseurs.

Un engagement inscrit dans la constitution cantonale

Les *green bonds* sont des obligations qui visent à financer ou refinancer des projets qui respectent les principes-clés (les *green bond principles*) élaborés à l'échelle internationale.

L'émission d'obligations vertes est en phase avec la nouvelle constitution cantonale, qui ancre le développement durable comme principe directeur de l'action publique. C'est en ce sens que le canton a adopté en 2015 un plan climat cantonal à l'horizon 2030, qui vise notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Au niveau de l'administration publique, le canton a mis en place un système de management environnemental couvrant les achats, l'énergie, les déchets et la mobilité.

Les fonds collectés via l'emprunt seront utilisés pour financer des bâtiments publics à haute performance énergétique dans le domaine de la santé et de la recherche médicale. Il s'agira, d'une part, de refinancer des bâtiments qui viennent d'être mis en service ou qui sont en passe de l'être et, d'autre part, de financer les dépenses résiduelles dans les deux années à venir. Ces bâtiments sont le Centre médical universitaire (étapes 5 et 6), l'Hôpital Gustave Julliard et la Maternité (étape 3.3).

Pour toute information complémentaire: M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, T 022 327 98 07.